



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Free parties and rave parties

Question écrite n° 71779

Texte de la question

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la question des teknivals. En effet, selon un décret de 2002, un seuil de participants a été fixé pour la déclaration de ces rassemblements aux autorités, et un recensement des terrains susceptibles d'accueillir les teknivals doit être établi avant le 1er novembre 2005. Aussi lui demande-t-elle de bien vouloir lui communiquer la liste des terrains dans le département de l'Essonne susceptibles de recevoir ces manifestations.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Kosciusko-Morizet](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71779

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7519